



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICH	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Céline RABUT	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Adrien GUENE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : PREAMBULE

Commune de Flavignerot - Désignation d'un conseiller métropolitain et de son suppléant

A la suite de la démission de Monsieur Jean Dubuet de son mandat de Maire de la commune de Flavignerot, le conseil municipal, réuni le 3 février 2025, a élu son nouveau maire en la personne de Monsieur François Sarron-Pillot et en qualité de 1^{er} adjoint, Monsieur Antoine Ponce.

L'article L. 273-11 du code électoral dispose que : « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa ».

Par ailleurs, le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'or a, par un arrêté du 21 octobre 2019 déterminé le nombre et le mode de répartition des conseillers métropolitains au sein de Dijon métropole.

La commune de Flavignerot disposant d'un seul conseiller métropolitain, l'article L. 5211-6 – alinéa 4 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Lorsqu'une commune ne dispose d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application de l'article L. 273-10 ou du I de l'article 273-12 exerce les fonctions de conseiller communautaire suppléant et peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public. Le conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci. L'article L. 273-5 du code électoral est applicable au conseiller communautaire suppléant.* »

En application de ces dispositions, le conseil métropolitain **prend acte**, à l'unanimité, de la désignation de Monsieur François Sarron-Pillot en qualité de conseiller métropolitain et de Monsieur Antoine Ponce, en qualité de suppléant.